

Éducation **MAH**

ÉCOLES HORS CONTRAT
**MON ENFANT,
MON ROI**

En plein essor, les établissements hors contrat ont pourtant mauvaise presse. Ils sont accusés de participer à la fragmentation de la société et de profiter des faiblesses de l'enseignement public. Enquête. **PAR MARIE-ESTELLE PECH**

Ce sont des scènes dignes de la poésie pastorale. Ici, des enfants observent des terriers de taupes et nourrissent des poules, là, ils courent d'un arbre à l'autre : sur chacun « la maîtresse » a accroché une lettre de l'alphabet. Certains vont s'approprier des notions arithmétiques en travaillant sur la croissance des plantes. Les élèves de cet établissement situé près de Mulhouse étudient dans des yourtes, à proximité d'un jardin potager et d'une forêt. Lors de l'ouverture de la structure, en 2020, les riverains se sont interrogés sur ces enfants « toujours plein de boue », qui semblaient « sales », se souvient une enseignante : qu'il pleuve ou qu'il vente, ils passent la moitié de la journée dans la nature. L'inscription à 6 500 € par an n'effraie pas les parents, généralement écolos.

Ce type d'école avec un « ancrage nature » n'existe, en France, que dans le système scolaire hors contrat. Et rencontre un succès grandissant, surtout depuis la sortie du confinement : « *Un enfant est fait pour bouger, courir. Je ne veux pas que ma fille de 5 ans soit enfermée sept heures par jour, assise derrière un bureau* », explique Élisabeth Teval, qui cherche à ouvrir une école de ce type au nord de Lyon, dans la vallée d'Azergues.

Cent soixante douze établissements hors contrat ont été créés à la rentrée 2022, selon l'association Créer son école, dont 79 % sont laïques. Parmi eux, 43 revendiquent une pédagogie proche de la nature – un record ! La plupart pratiquent par ailleurs la pédagogie Montessori, une étiquette presque fourre-tout, devenue incontournable. Anne Coffinier, présidente de

Créer son école, note également un regain d'intérêt pour les écoles dites « classiques » : « *Face à ce qu'ils estiment être un effondrement de l'exigence à l'école publique, les parents recherchent une école à l'ancienne, façon III^e République.* » Pédagogie explicite, répétition, « par cœur » : père de trois garçons, Stéphane a apprécié leur passage au Cours des Coteaux, à Saint-Cloud (92), après une scolarité dans le public. « *Mon fils aîné présentait des troubles du comportement. Grâce à un enseignement très structuré, et de tout petits effectifs, cette école a sauvé sa scolarité, se félicite-t-il. Dans le public, il était noyé, mal à l'aise.* »

Du sur-mesure

Par un effet des vases communicants, de nombreux établissements ont été fondés cette année à l'initiative de parents qui recouraient jusqu'alors à l'instruction en famille, une possibilité désormais fortement limitée par l'État. Les trois quarts sont implantés en milieu rural, loin de l'image d'Épinal des établissements élitistes pour Parisiens. Logiquement, les lois qui ont rendu la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans ont provoqué une explosion du nombre de créations d'écoles maternelles.

S'ils représentent moins de 1 % des élèves, les effectifs de ces établissements intégralement financés par les parents ont doublé depuis 2015. Près de 90 000 élèves y sont scolarisés. Mais quoi de commun entre les écoles démocratiques qui refusent cours et notations, l'école Cerene,

CRÉATION D'ÉCOLES HORS CONTRAT EN 2022-2023

172
ouvertures
(Source : association Créer son école)





qui est destinée aux enfants en difficulté, ou la Concordia School, qui propose, comme l'explique sa très chic directrice Aurore Longuet, « un environnement bilingue avec une pédagogie franco-britannique » à presque 15 000 € l'année ? Chacune s'adapte aux particularités des enfants. Ce que ne peut pas offrir une école publique, ni même un établissement privé sous contrat, en raison de leurs classes surchargées. Ces parents qui font le choix du hors contrat ne contribuent-ils pas à fracturer et à communautariser encore davantage une société déjà mal en point ?

Véronique Decker, longtemps directrice d'une école publique à Bobigny (Seine-Saint-Denis), fustige cette tendance qui consiste à retirer ses enfants du public en raison de « la dégradation constante de la qualité de l'enseignement, de la formation des enseignants, et des bâtiments. Donc les plus riches, les plus cultivés mettent leurs enfants dans de petites structures, avec beaucoup de mètres carrés, pour que leurs enfants s'épanouissent dans un apartheid social, puis se plaignent de voir des voyous, des mendiants, des drogués. Mais sans comprendre que personne ne s'en sortira sans penser à l'ensemble de la Nation, c'est-à-dire à l'ensemble des enfants qui partagent notre territoire », déplore-t-elle.

Les syndicats de l'enseignement public pointent régulièrement les faiblesses des établissements hors contrat. Le Comité national

d'action laïque dénonçait en mars le révisionnisme de certains cours des écoles de la Fraternité Saint-Pie-X, critiquait des dérives dans des écoles Steiner et le faible niveau d'élèves ayant reçu un enseignement Montessori. Par ailleurs, de nombreux parents déchantent sur des écoles prétendument haut de gamme lorsqu'ils découvrent que les cours sont dispensés par des personnes non formées dans la discipline enseignée et payés à peine le smic. Facile de créer une école labellisée après seulement quelques semaines de formation en visio...

Qualité incertaine

L'essor du hors contrat est cependant à relativiser, car les chiffres des fermetures annuelles sont inconnus. Or beaucoup d'établissements sont petits et fragiles financièrement. Responsable de l'école alternative Les Lueurs des Champs, dans le Morbihan, Émilie Kieffer a dû cesser son activité en 2018, deux ans après l'ouverture. En plus de difficultés financières, elle note que le fait que le coût de la scolarité soit à la charge des familles « peut créer un trouble supplémentaire si l'équipe ne peut répondre aux attentes parentales ». Les incompréhensions, voire des actes vengeurs, « mènent à la fermeture de nombreuses écoles ou, au mieux, au renouvellement de l'équipe pédagogique qui souffre d'un fréquent turn-over ». L'école créée en 2016 par Odile M., à Fismes, dans la Marne, est en redressement judiciaire.

AU FRAIS !

Sur les 172 structures hors contrat créées à la rentrée 2022, 43 prétendent avoir un "ancrage nature", qui permet aux enfants de passer la moitié de la journée dehors, quelle que soit la météo. Ci-dessus, une "école de la forêt", aux écuries de Chantemerle, à Marsac, dans la Charente.

Pourquoi ?, selon cette passionnée : parce qu'elle a embauché des enseignants de qualité et en nombre, tout en proposant des tarifs raisonnables aux parents. « Cette semaine, tout va être vendu aux enchères, se désolait-elle. J'ai rendu service à plein de familles qui, comme moi, sont dégoûtées. » Le « hors contrat » se révèle difficilement rentable lorsqu'on propose un encadrement de qualité à petit prix...

C'est le paradoxe de ce système. On y trouve des parents qui cherchent l'élitisme à tout prix, l'entre-soi ou encore un catholicisme rigoriste, mais aussi beaucoup de gens désespérés : leurs enfants ont des profils particuliers, sont en dépression, dyslexiques, mal dans leur peau, harcelés ou encore renvoyés de partout en raison de leur comportement ou de leurs faibles résultats. Ces structures à la qualité incertaine, elles, sont prêtes à les accueillir s'ils paient. Alarmé par leur développement, le gouvernement n'a pas pour ces écoles les yeux de Chimène. Anne Coffinier, qui soutient leur développement, déplore « une instrumentalisation de l'islam pour [les] brider » : en 2018, la loi Gatel a durci leur régime d'ouverture et, depuis 2021, la loi « séparatisme » permet de fermer une école sans passer par un juge. Mais si l'État ne s'attelle pas à résoudre la crise qui secoue l'école publique, ses coups de menton pourraient bien se révéler sans effet. ■